



**ATHLETIC CLUB NARBONNE
MEDITERRANEE**
PARC DES SPORTS ET DE L'AMITIE
11100 NARBONNE
a.c.n.m@wanadoo.fr
traildefontfroide@gmail.com

REGLEMENT COMPLET

Article 1 : ORGANISATION

Le TRAIL DE FONTFROIDE est organisé le 13 mars 2016 par l'Athlétic Club Narbonne Méditerranée (ACNM) – Association Loi 1901 - avec le soutien de la Mairie de NARBONNE.

Article 2 : DEFINITION DE L'ÉPREUVE

2 épreuves au départ du Château de Montplaisir sont au programme du TRAIL DE FONTFROIDE Edition 2016 :

- Le TRAIL de FONTFROIDE en une seule boucle de 30 km pour 1000 mD+
- La NARBONNAISE course nature de 12 km pour 350 mD+.

Ce sont des épreuves, donnant lieu à des classements par chronométrage, ouvertes aux coureurs licenciés ou non licenciés et aux catégories d'âges suivantes (règlement FFA) :

- TRAIL DE FONTFROIDE : Espoirs, Seniors, Vétérans
- La NARBONNAISE : Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans.

Les épreuves du TRAIL de FONTFROIDE ne sont pas adaptées aux handisports. Elles se déroulent en une seule étape et imposent aux concurrents une prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie). Néanmoins, plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur les parcours : 2 points d'eau pour le 12 km et 4 points d'eau ainsi que 2 ravitaillements solides pour le 30 km. Les départs seront donnés à 8h30 pour le Trail de Fontfroide (30 km) et 9h30 pour la Narbonnaise (12 km). Le temps maximum pour le Trail de Fontfroide est de 4h30 (base moyenne 6.5 Km/h).

Article 3 : CONDITIONS ET INSCRIPTIONS DES CONCURRENTS

Pour les non licenciés, un certificat de moins d'un an (à la date de la course) attestant de l'aptitude du concurrent à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition devra obligatoirement être joint à la fiche d'inscription. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription en cas de défaut ou d'absence de certificat médical. Pour les licenciés, il sera demandé une photocopie de la licence en cours de validité. Les licenciés admis sont : les titulaires d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass running, délivrés par la fédération française d'athlétisme ; les titulaires d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP, mentionnant la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; les titulaires d'une licence délivrée par la FFTri, ou la FFCO.

Afin de limiter l'impact environnemental sur le site NATURA 2000, le nombre d'inscriptions est limité à 450 coureurs par course. Le montant des droits d'inscription est fixé à 11 euros pour la Narbonnaise (12 km) et à 18 euros pour le Trail de Fontfroide (30 km). Les inscriptions se feront en ligne via le site d'ATS-SPORT ou par bulletin d'inscription avant le 01 mars 2015. Aucune inscription ne sera validée sans règlement et copie de la licence ou du certificat médical. Chaque participant recevra le jour de la course un lot à l'inscription.

Article 4 : ASSISTANCE, SECURITE ET MATERIEL OBLIGATOIRE

Le principe de ces courses est l'autosuffisance alimentaire et matérielle. Les accompagnateurs à vélo ou à véhicule à moteur ne sont pas autorisés. Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours. Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui). Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité. Des signaleurs/contrôleurs seront répartis le long du parcours et constitueront des sites de pointage obligatoires pour le concurrent. Le contrôle à l'arrivée permettra au chronométrateur d'établir le classement de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

Sur le Trail de Fontfroide, une réserve d'eau de 600ml ainsi qu'un sifflet, téléphone portable et une couverture de survie seront obligatoires. Pour la Narbonnaise, il est conseillé à chaque coureur d'emporter son auto suffisance en boissons et une couverture de survie.

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs et d'une équipe serre-file. Deux équipages de secours en véhicules tout terrain seront répartis sur les postes clef de la course afin d'assurer la prise en charge des concurrents. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de neutraliser ou de modifier l'épreuve en cas d'évolution des conditions météo pouvant nuire à la sécurité des coureurs. En cas de neutralisation après le départ, les coureurs s'engagent à suivre les instructions des organisateurs.



Article 5 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les épreuves sont couvertes par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique, ainsi qu'en cas de vols ou dégradations sur les biens matériels des coureurs et/ou des accompagnateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard : pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la course.

Article 6 : CATEGORIES ET RECOMPENSES

Les catégories d'âge présentes dans les différentes épreuves sont :

Junior: 18 à 19 ans (uniquement sur le 12km)

Espoir : 20 à 22 ans

Sénior : 23 à 39 ans

(master1) V1 : 40 à 49 ans ;(master 2) V2 : 50 à 59 ans ; (master 3) V3 : 60 à 69 ans ;(master 4) V4 : 70 et plus

Les trois premiers masculin et féminin au scratch, ainsi que les premiers de chaque catégorie non représentés dans le Top 3 seront récompensés. Des lots supplémentaires seront tirés au sort après le podium. Le classement sera pris en compte pour le challenge des trails du Sud-Ouest. Aucune prime ne sera distribuée.

Article 7 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les participants aux différentes épreuves du TRAIL DE FONTFROIDE s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 8 : DROIT D'IMAGE

De par leur participation aux différentes épreuves du Trail de Fontfroide, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Toutes les photos et vidéos prises à titre personnel pendant l'épreuve, ainsi que par leurs accompagnateurs ne peuvent faire l'objet d'aucune publication et/ou exploitation à des fins commerciales - publication sur toutes formes de support (presse, magazine, site internet...). L'organisation, propriétaire de tous les droits photos et vidéos, doit donner son accord express avant toutes formes d'exploitation.

Article 9 : ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Il est demandé à chaque coureur de ne pas s'écarter du tracé indiqué par les signaleurs. Il faut prendre conscience que Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise ainsi que le massif de Fontfroide, est basé sur un équilibre écologique fragile. Merci de respecter l'environnement que vous allez traverser, de ne pas jeter de bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol. Ne pas crier intempestivement. Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course.

Article 10 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents du Trail de Fontfroide et de la Narbonnaise s'engagent à respecter sans condition ce règlement par le seul fait de leur inscription.